



Lens, le 16 mars 2021



Municipalité & Bourgeoisie
de Lens

Case postale 56
1978 LENS
www.lens.ch

Crans-sur-Sierre
Valais • Suisse

**EXTRAIT DE PROTOCOLE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LENS**

DU 2 MARS 2021

16811. ZONES RESERVEES PERIMETRE TOURISTIQUE – 1/3/db/distribué – 7213.6

Se basant sur le rapport établi par la commission DeTerr et dans le but de favoriser la mise en place de mesures permettant une gestion adéquate du secteur hôtelier en favorisant l'implantation de nouveaux hôtels et en revalorisant les hôtels existants par des mesures de sauvegarde et de soutien financier, le Conseil décide de déclarer, au sens des dispositions des articles 19LcAT et 27 LAT, des zones réservées sur les zones à bâtir situées dans le périmètre touristique, selon plans présentés. Cette décision ne sera effective que si la Commune de Crans-Montana prendra une décision analogue.

LE PRESIDENT
DAVID BAGNOUD



LE SECRETAIRE
PATRICK LAMON